

Liquide indicateur violet

Fiche technique santé-sécurité

Date de révision : 18/02/2013

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/opération

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Liquide indicateur violet

1.2. Usages pertinents identifiés de la substance ou du mélange et usages à éviter

Usages de la substance/mélange : Liquide indicateur

1.3. Détails du fournisseur de la fiche technique santé-sécurité

Dwyer Instruments, Inc.
102 Highway 212
Michigan City, IN 46361
T +1-219-879-8868 - F +1-219-872-9057

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Téléphonnez à CHEMTREC jour et nuit. Appels nationaux en Amérique du Nord, composez le 1-800-424-9300; appels internationaux - composez le +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

GHS-Classification aux É.-U.

Liq. Infl. 3	H226
Irrit. de la peau. 2	H315
Irrit. des yeux. 2B	H320
STOT SE 3	H335

2.2. Éléments de l'étiquette

GHS-Étiquetage aux É.-U.

Pictogrammes de danger (GHS-É.-U.) :



Mot signalétique (GHS-É.-U.) :

: Avertissement

Énoncés de danger (GHS-É.-U.) :

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Cause une irritation de la peau
H320 - Cause une irritation des yeux
H335 - Peut causer une irritation des voies respiratoires

Énoncés préventifs (GHS-É.-U.) :

: P210 - Conservez à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes libres, des surfaces chaudes. - Ne fumez pas à proximité
P233 - Assurez-vous que le réservoir est bien fermé
P240 - Fixez/attachez le réservoir et l'équipement de réception
P241 - Utilisez l'équipement électrique/d'aération/d'éclairage/... à l'épreuve des explosions
P242 - N'utilisez que des outils sans étincelles
P243 - Prenez des mesures préventives contre les décharges d'électricité statique
P261 - Évitez de respirer la poussière/fumée/gaz/brume/vapeurs/vaporisation
P264 - Lavez ... avec soins après avoir manipulé ce produit
P271 - N'utilisez qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré
P280 - Portez des gants/vêtements de protection, des protections pour les yeux/visage
P302+P352 - SI EN CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez à grande eau avec beaucoup d'eau et de savon
P303+P361+P353 - SI EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirez/enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Rincez la peau avec de l'eau/dans la douche
P304+P340 - SI INHALÉ : Conduisez la personne vers une source d'air frais et assurez son confort respiratoire
P305+P351+P338 - Si en contact avec les yeux : Rincez soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les verres de contact, le cas échéant, si cela est facile de le faire. Poursuivez le rinçage
P312 - Appelez le CENTRE ANTIPOISON/médecin/.../si vous ne vous sentez pas bien
P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : Consultez un médecin ou obtenir un avis médical
P337+P313 - En cas d'irritation oculaire persistante : Consultez un médecin ou obtenir un avis médical
P362 - Retirez les vêtements contaminés
P370+P378 - En cas d'incendie : Utilisez ... pour éteindre l'incendie
P403+P233 - Entrez dans un endroit bien aéré. Assurez-vous que le réservoir est bien fermé
P403+P235 - Entrez dans un endroit bien aéré. Conservez au frais
P405 - Entrez dans un endroit verrouillé
P501 - Éliminez le contenu/réservoir en...

Liquide indicateur violet

Fiche technique santé-sécurité

2.3. Autres dangers

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS É.-U.)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	GHS-Classification aux É.-U.
Distillat de pétrole, hydrotraitement léger	(No CAS) 64742-47-8	60-100	Non classé
Polymère chlorotrifluoroéthylène	(No CAS) 9002-83-9	10-30	Non classé
Colorant violet	N/D	0,1-1	Non classé

SECTION 4 : Les premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après inhalation : Déplacez la personne dans un endroit où l'air n'est pas contaminé. Si la victime ne respire pas, effectuez les manœuvres de respiration artificielle.
- Premiers soins après contact avec la peau : Lorsqu'il y a contact avec la peau, nettoyez avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Premiers soins après contact avec les yeux : Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin ou obtenez un avis médical.
- Premiers soins après ingestion : Si cette matière est avalée, consultez immédiatement un médecin ou obtenez immédiatement un avis médical. Ne provoquez pas de vomissements à moins d'avoir reçu cette directive d'un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, autant aigus qu'à retardement

- Symptômes/blessures après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/blessures après contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau.
- Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Peut causer une irritation oculaire.
- Symptômes/blessures après ingestion : N'est pas considéré comme une voie d'exposition probable si ce produit est utilisé dans des conditions normales. Si ce produit est avalé, il peut causer une irritation gastro-intestinale.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate ou traitement spécial nécessaire

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 5 : En cas d'incendie

5.1. Méthodes d'extinction

- Méthodes d'extinction appropriées : Servez-vous de mousse, de produit chimique sec ou de jet d'eau pour éteindre le feu.
- Méthodes d'extinction inappropriées : Aucune.

5.2. Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Aucun connu.

5.3. Conseils destinés aux pompiers

- Protection lors de la lutte contre l'incendie : Les pompiers devraient porter une tenue de protection complète.

SECTION 6 : Procédures à suivre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Procédures générales : Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements protecteurs et une protection respiratoire appropriés pour la situation.

6.1.1. Destiné au personnel dont le travail ne se rapporte pas aux situations d'urgence

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Destiné aux premiers répondants

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Évitez toute libération dans l'environnement.

Liquide indicateur violet

Fiche technique santé-sécurité

6.3. Procédures à suivre et matériel nécessaire pour la rétention et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez le flux de matière, si cela peut être fait sans danger.
Procédures de nettoyage	: Absorbent le déversement à l'aide d'une matière absorbante inerte. Pelletez ou essuyez le produit puis déposez dans un réservoir fermé pour permettre l'élimination.

6.4. Références à d'autres sections

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour assurer une manutention sécuritaire

Précautions pour assurer une manutention sécuritaire	: Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyez-vous bien après avoir manipulé ce produit.
--	--

7.2. Conditions nécessaires pour un entreposage sécuritaire, incluant les incompatibilités

Conditions d'entreposage	: Gardez le contenant bien fermé et rangé dans un endroit frais et bien aéré.
--------------------------	---

7.3. Usage(s) final(aux) spécifique(s)

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition n'a été définie pour n'importe quelle composante de ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Sécurité intégrée appropriée	: Assurez-vous que l'exposition demeure sous les limites d'exposition au travail (lorsque disponibles).
Protection pour les mains	: Portez des gants faits de matière imperméable, comme du néoprène, du nitrile ou du caoutchouc, pour protéger vos mains.
Protection oculaire	: Portez des lunettes de sécurité, des lunettes protectrices contre les agents chimiques (s'il y a possibilité d'éclaboussures).
Protection pour la peau et le corps	: Portez des vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	: Il est recommandé de porter un dispositif de protection respiratoire homologué par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements relatifs aux propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Violet
Odeur	: caractéristique
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,98
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 58,8 °C (138 °F)
Température d'allumage spontané	: Aucune donnée disponible
Température de dégradation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,0
Solubilité	: Insoluble.
Rapport de répartition	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinétique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés exclusives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Renseignements supplémentaires

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Liquide indicateur violet

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières comburantes.

10.6. Produits à la décomposition dangereuse

Se décompose pour former des composés toxiques.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Polymère chlorotrifluoroéthylène (9002-83-9)	
LD50 oral, rat	> 9200 mg/kg

Distillat de pétrole, hydrotraitement léger (64742-47-8)	
Ratio oral LD50	> 5000 mg/kg
Absorption cutanée LD50 Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation LC50 Rat (mg/l)	> 5,2 mg/l (Durée d'exposition : 4 h)

Corrosion/irritation de la peau : Cause une irritation de la peau.
pH : 4,98

Dommages/irritation graves aux yeux : Cause une irritation des yeux.
pH : 4,98

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité des gonocytes : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité reproductive : Non classé

Toxicité ciblée pour un organe spécifique (exposition unique) : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Toxicité ciblée pour un organe spécifique (expositions répétées) : Non classé

Danger d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Distillat de pétrole, hydrotraitement léger (64742-47-8)	
LC50 poissons 1	45 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [débit massique])
EC50 Daphnia 1	4720 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Den-dronereides heteropoda)
LC50 poisson 2	2,2 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])

12.2. Persistance et dégradation

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillat de pétrole, hydrotraitement léger (64742-47-8)	
BCF poisson 1	61 - 159

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Liquide indicateur violet

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 13 : Élimination

13.1. Procédures de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminez le contenu/réservoir conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Conformément avec DOT / ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition ONU approprié

Non applicable

14.3. Renseignements supplémentaires

Renseignements supplémentaires : Aucun autre renseignement supplémentaire disponible.

Transport terrestre

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Transport maritime

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Transport aérien

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Lois fédérales américaines

Polymère chlorotrifluoroéthylène (9002-83-9)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Distillat de pétrole, hydrotraitement léger (64742-47-8)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

15.2. Lois internationales

CANADA

Polymère chlorotrifluoroéthylène (9002-83-9)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Distillat de pétrole, hydrotraitement léger (64742-47-8)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

15.3. Lois de l'état américain

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 16 : Renseignements supplémentaires

Texte complet de phrases-H :

Irrit. des yeux. 2B	Dommages/irritation graves aux yeux, catégorie 2B
Liq. Infl. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Irrit. de la peau. 2	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité ciblée pour un organe spécifique (exposition unique), catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Cause une irritation de la peau
H335	Peut causer une irritation des voies respiratoires

Ces renseignements sont basés sur notre connaissance actuelle et visent à décrire le produit aux fins des exigences de santé, de sécurité et de protection de l'environnement uniquement. Ils ne devraient par conséquent être considérés comme une garantie de toute propriété spécifique de ce produit.